

## Compte - rendu du comité de pilotage du site Natura 2000 "Vallée de l'Eure"

22 septembre 2015 : Validation de la 2<sup>ème</sup> phase de révision  
du document d'objectifs

### *Personnes présentes :*

#### *Opérateur du site Natura 2000*

Conseil départemental de l'Eure

Gérard CHERON - Vice-président du Conseil départemental de l'Eure en charge de l'Eau, de l'Assainissement, des Ressources Naturelles  
Stéphanie ROBINET - Responsable du pôle Environnement  
Astrid VENABLES - Chargée de mission Natura 2000

#### *Représentants de l'Etat et des collectivités territoriales*

Sous-Préfecture des Andelys  
DDTM de l'Eure

Richard Daniel BOISSON - Sous-préfet des Andelys  
Domitille PELISSIER - Responsable du pôle Milieu naturel, forêt, chasse  
Pascal FLAMBARD - Technicien Milieu naturel  
Alicia MOMPION - Correspondante territoriale chargée de l'environnement

DREAL Haute-Normandie

Sophie BOUGARD - Chargée de mission Natura 2000  
Maïwenn BARRET- MARHIC - Chargée de mission Natura 2000  
Thibaud LAFON - Service Déplacements, Transports Multimodaux, Infrastructures  
Thierry COIGNET - Correspondant

Ministère de la Défense

#### *Représentants des acteurs socio-économiques locaux*

Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie (CRPFN)  
Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Normandie (CENHN)  
Chambre d'agriculture de l'Eure (CA27)  
Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants de l'Eure (FNSEA27)

Elsa LIBIS - Ingénieure Environnement

Aurélié PHILIPPEAU - Chargée de mission animation territoriale  
Dominique JOUNAY - Responsable de l'unité environnement  
Florence SELLIER - Conseillère économique FNSEA27  
Éric HEBERT - FNSEA 27  
Régis ALLAIRE - FNSEA 27  
Serge LEBEC - Technicien forestier

Office National des Forêts (ONF)

#### *Communes, communautés de communes et d'agglomérations*

Communauté d'Agglomération Seine Eure  
Communauté de Communes Eure Madrie Seine

Lucy MORIN - Chargée de mission Natura 2000  
Pauline BACHELET - Service Eaux pluviales, ruissellements, BAC

Commune du Plessis-Hébert  
Commune de Fains  
Commune de Garennes-sur-Eure  
Commune de Croisy-sur-Eure  
Commune de La Croix-saint-Leufroy  
Commune de Ménilles  
Commune d'Ezy-sur-Eure  
Commune d'Heudreville-sur-Eure  
Commune d'Ivry-la-Bataille

Commune de Caillouet-Orgeville  
Ville d'Evreux

Michel KAESSER - Maire  
Daniel BOISARD - Maire  
Pierre GATINE - Mairie de Garennes-sur-Eure  
Hervé MOINET - Mairie de Croisy-sur-Eure  
Christophe CHAMBON - Maire  
Yves ROCHETTE - Maire  
Pierre LEPORTIER - Maire  
José LAPLANCHE - Mairie d'Heudreville-sur-Eure  
Françoise SOKOLOWSKI - Adjointe au maire  
Sylvie DELALANDE - Adjointe au maire  
Jocelyne RIDARD - Maire  
Olivier BOURHIS - Chef du Service environnement

### ***Associations***

Association du Val d'Avre  
Association pour la Sauvegarde de  
l'Environnement

Jean-Paul GUILLE - Président  
Bernard DEFILLON - Président

### ***Propriétaires / représentants de propriétaires / exploitants agricoles / experts indépendant***

Michel JOLY - Expert naturaliste indépendant

### ***Personnes excusées :***

#### ***Représentants de l'Etat***

Isabelle PORQUET - DRAAF de Haute-Normandie

#### ***Représentants des acteurs socio-économiques locaux***

Amaury LEVESQUE – Président des Jeunes Agriculteurs de l'Eure

#### ***Communes et communautés de communes***

Julien CHESNEL - Chargé de mission Trame Verte - Grand Evreux Agglomération  
Monsieur Henri DE VENEVELLES – représentant de Madame le Maire de Chambray

### ***Associations***

Danielle BIRON - Présidente de l'Association des Usagers de la Forêt d'Evreux et des Environs (AUFFEE)

## **1. Cadre de la mise en place du comité de pilotage du site**

### **Historique de l'animation du site**

Le site Natura 2000 de la "Vallée de l'Eure" a été désigné dès 1998 en tant que proposition de site d'intérêt communautaire au titre de la directive "Habitat, Faune, Flore" de 1992, et en tant que Zone Spéciale de Conservation par l'arrêté ministériel du 26 décembre 2008. Etabli sur les coteaux calcaires de ses deux versants, ce site présente des milieux calcaires exceptionnels et des espèces associées ayant justifié sa désignation.

Le premier document d'objectifs du site, rédigé en 2004 par le Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie et le Conservatoire des Espaces Naturels de Haute-Normandie, désignés structures animatrices du territoire, a été approuvé par le comité de pilotage du 30 mars 2005.

Contrairement à de nombreux sites Natura 2000 dans l'Eure, le site Natura 2000 de la Vallée de l'Eure n'était donc pas animé par une collectivité territoriale, comme le suggère le Code de l'environnement (article L414-2).

En application de la loi Développement des Territoires Ruraux (DTR) de 2005, mise en place dans le but de faciliter l'animation et de permettre aux collectivités de se saisir des enjeux environnementaux qui touchent leur territoire, le Département de l'Eure a donc été désigné, lors du comité de pilotage du 11 janvier 2013, structure opératrice et animatrice du document d'objectifs du site Natura 2000 de la Vallée de l'Eure.

### **Cadre de la révision du document d'objectifs du site**

Le premier document d'objectifs du site Natura 2000 de la Vallée de l'Eure ayant été validé en 2005, le Département de l'Eure a procédé dès 2013, en concertation étroite avec l'ensemble des acteurs du territoire, à sa révision.

La première phase de la révision de ce document, comprenant la mise à jour des diagnostics écologique et socio-économique, ainsi que la définition des objectifs de développement durable du site, a ainsi été validée par le comité de pilotage du site le 6 juin 2014.

La deuxième phase de la révision de ce document, proposant les mesures de gestion à mettre en œuvre pour répondre aux objectifs de développement durable, a été opérée en concertation avec les acteurs du territoire au deuxième semestre 2014 et au premier semestre 2015. Le Département de l'Eure a notamment réuni en novembre 2014 et mai 2015 environ 30 acteurs du territoire au sein de 2 groupes de travail techniques intitulés "Agriculture" et "Définition des mesures de gestion", afin de travailler à la mise à jour des mesures de gestion du site.

### **Le projet d'extension du site**

Dans le cadre de la révision du document d'objectifs du site Natura 2000 de la Vallée de l'Eure, et pour faire suite à de nombreuses demandes des acteurs du territoire, le Département de l'Eure anime depuis le mois d'avril 2014 une concertation étroite avec les acteurs visant à proposer une extension du périmètre actuel du site. La prise en compte de secteurs adjacents au site abritant des habitats et/ou des espèces d'intérêt communautaire et de fort intérêt écologique peut en effet justifier des propositions d'extension du périmètre du site Natura 2000.

Afin d'informer l'ensemble des propriétaires concernés (210 personnes), et recueillir leur avis quant à ce projet, les périmètres d'extension ont été proposés à la faveur de 3 réunions publiques territorialisées d'information mises en place en janvier 2015. Ces réunions ont notamment mobilisé

plus de 45 personnes, parmi lesquels 35 propriétaires et 7 maires et adjoints au maire des communes concernées par le projet d'extension du site Natura 2000. Le Département a également échangé directement sur ce projet avec plus de 50 propriétaires (rencontres, contacts téléphoniques et mails). Les propositions d'extension du site Natura 2000 retenues ont ainsi été proposées à la validation du comité de pilotage du site.

## 2. Déroulement du comité de pilotage

Le comité de pilotage du site Natura 2000 de la Vallée de l'Eure a eu pour ordre du jour :

- Introduction : présentation de la démarche Natura 2000 ;
- Election du Président du comité de pilotage et désignation de la structure animatrice du site ;
- Présentation du site Natura 2000 et du cadre de la révision du document d'objectif ;
- Présentation des mesures de gestion proposées ;
- Présentation de la cartographie mise à jour ;
- Présentation des périmètres d'extension du site Natura 2000 proposés ;
- Validation du document d'objectifs finalisé et des périmètres d'extension du site Natura 2000.

### Introduction : présentation de la démarche Natura 2000

**Yves ROCHETTE, Maire de Ménilles**, introduit la séance par l'accueil du public présent.

**Richard Daniel BOISSON, Sous-Préfet, succédant à Alice ROZIE**, présente le cadre de la réunion du comité de pilotage, ainsi que l'ordre du jour.

**Alicia MOMPION, DDTM de l'Eure**, établit la liste des excusés à la réunion, puis présente la démarche Natura 2000 et les principes de l'élection du Président du comité de pilotage.

### Election du Président du comité de pilotage et désignation de la structure animatrice

**Gérard CHERON**, se présente en tant que **Vice-Président au Conseil départemental de l'Eure**, en charge de l'Eau, de l'Assainissement, et des Ressources naturelles, et élu sur le secteur de Breteuil. Il présente par la suite sa candidature à la présidence du comité de pilotage du site Natura 2000 de la Vallée de l'Eure.

**Richard Daniel BOISSON** demande à ce que le vote par l'assemblée soit procédé.

**Gérard CHERON est élu à l'unanimité à la présidence du site Natura 2000 de la Vallée de l'Eure.**

**Gérard CHERON** propose la candidature du Conseil départemental à l'animation du site Natura 2000 de la Vallée de l'Eure.

**Le vote à l'unanimité renouvelle la désignation du Conseil départemental en tant que structure animatrice du site.**

### Présentation du site Natura 2000 et du cadre de la révision du document d'objectifs

**Astrid VENABLES, Conseil départemental de l'Eure**, présente les grands principes liés au rôle du document d'objectifs et à son élaboration, aux mesures de gestion proposées dans le cadre de l'animation Natura 2000, ainsi que les grands principes de l'évaluation des incidences.

Le site Natura 2000 de la Vallée de l'Eure est ensuite présenté, plus spécifiquement en termes

d'enjeux écologiques et socio-économiques caractérisant le site.

Le cadre de la révision du document d'objectifs, ainsi que le calendrier de révision du document, sont enfin énoncés.

**Serge LEBEC, ONF**, demande dans le cadre de la présentation de l'occupation du sol du site ce que signifie la notion de "surfaces artificialisées", cette notion pouvant se référer en milieux forestiers à des surfaces soumises à la gestion sylvicole.

**Astrid VENABLES** indique que cette notion, en terme d'occupation du sol, caractérise les surfaces à caractère urbanisé, anthropisé du territoire.

N.B. : "Les espaces artificialisés recouvrent les zones urbanisées (tissu urbain continu ou discontinu), les zones industrielles et commerciales, les réseaux de transport, les mines, carrières, décharges et chantiers, ainsi que les espaces verts artificialisés (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs), par opposition aux espaces agricoles, aux forêts ou milieux naturels, zones humides ou surfaces en eau." (MEEDE).

**Domitille PELISSIER, DDTM de l'Eure**, propose, lors de la réunion des prochains comités de pilotage une sortie terrain, après la séance en salle, ce qui permettrait de se rendre compte concrètement des mises en œuvre possibles des actions du document d'objectifs.

**Gérard CHERON** demande où sont localisées les cavités à chauves-souris (habitat d'espèces d'intérêt communautaire) sur le site Natura 2000 de la Vallée de l'Eure

**Astrid VENABLES** indique que les grottes à chauves-souris se localisent sur l'ensemble du site, principalement dans les milieux forestiers, mais également dans les milieux urbains ou périurbains, comme sur la commune d'Evreux ou la commune d'Ezy-sur-Eure. Certaines de ces grottes font actuellement l'objet de la mise en place de grilles de protection, car certaines activités anthropiques (ex. : feux, surfréquentation) menacent la tranquillité des chauves-souris.

Les caves d'Ezy sont quant à elles intégrées dans le projet d'extension du périmètre du site Natura 2000 de la Vallée de l'Eure. Le projet de valorisation de ce secteur par la commune est à double entrée : certaines de ces caves pourront en effet faire l'objet d'une restauration en vue de permettre leur visite par le grand public, tandis que d'autres caves pourront bénéficier des outils Natura 2000 permettant de protéger ces habitats à chauves-souris.

**Yves ROCHETTE, Maire de Ménilles**, ajoute qu'il y a également des sentiers de randonnées présents dans le site qui valorisent ou qui pourraient valoriser le territoire.

#### *Présentation et validation des mesures de gestion et de la cartographie mise à jour*

**Astrid VENABLES** présente les outils de gestion contractuels ayant fait l'objet de la deuxième phase de révision du document d'objectifs du site Natura 2000 de la Vallée de l'Eure, à savoir les conditions d'engagement et les cahiers des charges des contrats Natura 2000, des mesures agro-environnementales, de la Charte Natura 2000, et les actions complémentaires.

**Olivier BOURHIS, Ville d'Evreux** présente la problématique d'invasion des coteaux de la Ville d'Evreux par une espèce floristique, le Pois de senteurs (*Lathyrus odoratus*), qui se développe considérablement sur les coteaux de Saint-Michel et de Nétreville. Cette espèce a des caractéristiques létales lorsqu'elle est consommée par les ovins qui pâturent sur les coteaux. Olivier Bourhis demande s'il peut exister des dérogations dans la mise en œuvre des actions préconisées par le document d'objectifs afin d'enrayer la problématique d'invasion par cette espèce.

**Aurélien PHILIPPEAU, CENHN**, ajoute que concernant l'éradication de cette espèce, la question a

été évoquée aux coordinateurs scientifiques nationaux du Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Normandie, sans réponse actuellement. Elle précise qu'à l'échelle de la Région, il n'existe pas d'autres cas de développement du Pois de senteurs. Il est nécessaire d'évaluer ce qui est techniquement réalisable pour éradiquer l'espèce des coteaux de la Ville d'Evreux.

**Pascal FLAMBARD, DDTM de l'Eure**, indique qu'il est précisé dans les cahiers des charges des contrats Natura 2000 que ce type d'action peut être accompagné et autorisé sous réserve de l'avis des services instructeurs (DDTM, DREAL). Le cas s'est pour exemple présenté pour le projet de vidange de la mare Saint-Lubin dont la pratique est inhabituelle, mais mise en place sans autre solution techniquement et financièrement viable.

Dans le cahier des charges de la mesure (Contrat Natura 2000) portant sur l'élimination ou la limitation d'une espèce indésirable, il est par ailleurs indiqué : "Dans la mesure du possible, les traitements chimiques doivent présenter un caractère exceptionnel et porter sur des surfaces aussi restreintes que possible."

**Gérard CHERON** indique que la question de cet envahissement du Pois de senteurs sur les coteaux d'Evreux est urgente à traiter.

Il est également demandé s'il existe des mesures compensatoires (appelées plutôt "mesures particulières") concernant les pesticides et insecticides en agriculture. Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) proposent notamment des cahiers des charges qui interdisent l'utilisation soit des herbicides seuls, soit de l'ensemble des produits phytosanitaires sur la parcelle en contrat.

**Astrid VENABLES** présente ensuite la cartographie mise à jour du site Natura 2000 de la Vallée de l'Eure. Aucune remarque n'est formulée.

**La validation de la deuxième phase du document d'objectifs est soumise au vote par Gérard CHERON, Président du comité de pilotage : le document d'objectifs et sa cartographie sont validés à l'unanimité.**

#### *Présentation et validation des périmètres d'extension proposés*

**Astrid VENABLES** présente le projet d'extension du site Natura 2000 de la Vallée de l'Eure, ainsi que les périmètres d'extension retenus après la concertation menée depuis avril 2014 auprès de l'ensemble des acteurs concernés : propriétaires, maires des communes, comité technique du projet.

**Yves ROCHETTE, Maire de Ménilles**, demande si les périmètres présentés ont été validés par l'ensemble des propriétaires.

**Astrid VENABLES** indique qu'au regard de la procédure appliquée (envoi de courriers à l'ensemble des propriétaires, organisation de 3 réunions publiques d'information), l'ensemble des propriétaires (210 personnes) a été informé du projet.

Même si l'accord implicite est majoritaire, des échanges directs ont été suivis avec une cinquantaine de propriétaires concernés, par téléphones ou lors des réunions d'information. Certains de ces propriétaires ont ainsi manifesté explicitement leur accord (10 propriétaires concernés) ou leur désaccord dans le projet d'extension (8 propriétaires concernés).

Ainsi, aujourd'hui, 19,5 hectares ont été retirés des périmètres d'extension proposés dans le projet initial. La surface d'extension totale proposée sur le site Natura 2000 de la Vallée de l'Eure est aujourd'hui de 285 hectares, dont 9,5 hectares sont en surface agricole (SAU).

**Les périmètres d'extension sont soumis au vote par Gérard CHERON, et sont validés à l'unanimité.**

Les périmètres d'extension vont par la suite être soumis à la consultation des communes, avant proposition par le Préfet au Ministère du Développement durable, qui les transmettra à la Commission européenne. La validation des extensions par arrêté ministériel s'intègre dans une démarche à long terme (2 à 3 ans).

Il est demandé quelle est la réglementation concernant les territoires inscrits dans la « Trame Verte et Bleue » (TVB), et en particulier comment gérer l'apparition des clôtures dans les milieux naturels. Seule l'obligation de Déclaration préalable, inscrite dans le règlement du PLU peut permettre de contrôler la pose de clôtures.

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) Haut Normand a été approuvé le 18 novembre 2014. Il est une réponse à l'érosion de la biodiversité, car il permet de mieux appréhender les menaces qui pèsent sur elle. Le SRCE n'est pas opposable, il doit être « pris en compte » dans les documents de planification (PLU, SCOT, carte communale). Il n'y a pas de volet répressif relatif à sa mise en œuvre. Faisant l'objet d'un suivi conjoint par la Région et l'Etat en association avec un comité régional Trame Verte et Bleue, le SRCE peut être révisé après analyse des résultats relatifs à la restauration de la continuité écologique.

**Domitille PELISSIER, DDTM de l'Eure**, indique ainsi qu'une chargée de la biodiversité vient d'être recrutée au Service Eau Biodiversité Forêt de la DDTM (Yasmine COUVEUR).

**Stéphanie ROBINET, Conseil départemental de l'Eure**, conclut la réunion en indiquant qu'il est du rôle du Conseil départemental d'accompagner les projets liés au site Natura 2000 de la Vallée de l'Eure sur le territoire, et invite les acteurs du site à solliciter la structure sur ces projets, comme par exemple l'élaboration des documents d'urbanisme ou les projets de gestion des milieux naturels ou semi-naturels du site.

La **DDTM de l'Eure** remercie le Conseil départemental de l'Eure pour la qualité et la continuité de ses travaux.

La séance est levée à 17h00.

Le Vice-président du Conseil départemental,  
Président du Comité de pilotage du site Natura 2000 "Vallée de l'Eure"

Gérard CHERON



